

# COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

## 26 Avril 2018 - Q6 - La Gare - Lormont

Réunion publique du quartier La Gare - Lormont, présidée par M Frédéric NEVEU, adjoint au Maire, et en présence d'une vingtaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Jean Engelking, Conseiller Municipal
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

*C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.*

*Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.*

*Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.*

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...*

*Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le **Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).*

***Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :*

*Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).*

***De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement*

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,*
- des logements insalubres,*
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.*

*Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).*

*Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.*

Puis M Dominique Arnaud passe au commentaire du power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

***Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.***

***1) Valoriser les bords de Charente***

*Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides*

*Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau*

***2) Une démarche de territoire***

*Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser*

*Une faune et flore particulièrement remarquables*

*Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques*

*Un site idéal d'éducation à l'environnement*

*Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire*

***3) Une démarche sportive***

*Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement*

*Un parcours de module fitness*

***4) Une démarche de loisirs pour les familles***

*Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration*

*Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité*

*Un espace pique-nique, jeux pour les familles*

***Programme des aménagements***

- **2018 :** Règlement du site
  - Base nautique*
  - Restauration, animation*
  - Signalétique*
  - Théâtre de verdure*
  - Jeux pour les petits, aire de pique-nique*
  - Parcours sportifs*
- **2019 :** Étude d'une plage
  - Maison de l'environnement*
  - Équipements liés au passage de la Flow Vélo*
  - Parcours libellé pêche*
  - Plan de gestion*

## VUE GLOBALE DE LA PALU (122 Ha) :



## PROJET (Sur 3 Ha) :



M Pascal Rolland évoque ensuite les prochains travaux qui vont concerner l'avenue de Saintonge, et en particulier ses deux ponts, en partenariat avec le Département. L'ensemble de la voirie sera refaite, pour en faire un véritable boulevard urbain, avec un début des travaux le 25 juin. Il s'agira de créer la piste cyclable côté « terrain blanc ». La circulation sera alors alternée. Sur l'avenue, des plateaux seront destinés à ralentir le trafic, avec mise en zone 30. La requalification de cet axe majeur nécessitera une fermeture d'environ 10 semaines, du 23 juillet au 28 septembre 2018. Le pont sur la Charente devra être soulevé d'environ 2cm pour une consolidation de ses appuis. Des perturbations de trafic sont à prévoir et des déviations seront mises en place. Une réunion publique se déroulera au hall Mendès France le 29 mai à 19h pour donner aux habitants tous les détails de ce chantier.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

### **① Le pôle d'échange de la gare SNCF**

L'aménagement de la gare est nécessaire et des travaux vont être proposés, avec une consultation des riverains.

### **② Les bus**

Le contrat des bus sera renouvelé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec une desserte supplémentaire de la gare.

Les habitants s'interrogent sur le taux d'occupation dans les bus. Actuellement, on constate une amélioration de la fréquentation (+3%). Toutefois, les bus s'ils sont pleins aux heures de pointe, se trouvent quasiment vides pendant les heures creuses le reste de la journée. La question se pose d'un parc avec deux tailles de véhicules. Sauf qu'avoir à la fois des grands bus et des plus petits coûterait trop cher. Pour autant, il est envisagé la mise en service de mini-bus sur la ligne C, l'idéal dans le temps étant de s'orienter vers un type de transport plus écologique et mieux orienté vers les configurations urbaines, avec

éventuellement des bus électriques ou des « euro 6 » (ou gaz de ville) – en fonction de l'investissement réel que constituerait l'achat de tels véhicules.

Le coût des abonnements et des tickets de bus n'amortit en réalité qu'environ 20% du coût réel des services de bus. Les entreprises financent une grosse partie (environ 60%) avec la taxe transport.

La loi impose par ailleurs que tous les arrêts de bus soient mis aux normes pour les personnes handicapées. Ce programme de travaux devrait être terminé mi 2019.

Dans les bus, on peut considérer que la fraude représente à Saintes pas plus de 1% à 2%, comparativement aux grandes villes où on atteint parfois 5 à 10%.

### **③ Les finances – Intervention de M Frédéric Neveu**

Les impôts des Saintais n'ont pas augmenté depuis le début du mandat, et n'augmenteront pas jusqu'à son terme, malgré la baisse des dotations de l'Etat (- 2 millions d'euros par an). La ville est sur une voie de désendettement (passant de 35 millions à 30 millions d'euros), tout en ayant pris à sa charge le remboursement de l'emprunt pour le site St Louis avec un amortissement et non plus un « in fine ».

### **④ Les incivilités en ville**

Il y a de plus en plus d'incivilités et de non-respects de l'espace public. Ce problème d'éducation demande de la prévention, mais également de la répression. Il y a eu une inflation significative des coûts pour assurer la sécurité en ville depuis quelques années (bornes béton, personnel et véhicules supplémentaires, caméras de vidéo protection, etc...). Des caméras placées d'ailleurs auprès de certains points de dépôts d'ordures ménagères ont permis une nette diminution des dépôts sauvages autour des conteneurs.

Des bornes rétractables seront posées dans l'ensemble du secteur piéton pour compléter ce dispositif.

### **⑤ La rue de Taillebourg**

La vitesse excessive permanente des véhicules qui empruntent la rue de Taillebourg a amené les habitants à solliciter la Mairie. Il a donc été placé plusieurs ralentisseurs (coussins berlinois) posés par deux pour empêcher les évitements. Cette mesure semble efficace et les riverains sont satisfaits.

## ⑥ Le Pont de Lormont

Les études sur cet ouvrage seront finalisées avant 2020.

## ⑦ Le chemin du Chaillot

Les riverains demandent si, suite à leur demande, la mairie y a effectué des contrôles de vitesse.

## ⑧ Le sens de circulation autour de l'Olympia

Les usagers estiment qu'il n'y a pas assez de visibilité pour les automobilistes qui descendent du pont Briand, et doivent la priorité aux véhicules arrivant à leur droite de la rue Denfert Rochereau. Ce « laissez passer » a été choisi en bas du pont pour fluidifier le trafic venant de l'avenue Gambetta, et qui tourne à droite rue Denfert Rochereau.

Il va y avoir de grands travaux sur le secteur de l'Olympia, et tout le tour sera réaménagé à cette occasion. Le rachat de l'immeuble Olympia va permettre de supprimer cette « friche » et de la remplacer par un cabinet médical et paramédical au rez-de-chaussée, avec des logements en étages.

Le marché St Pallais va aussi être déplacé le Jeudi, pour n'être plus dans le bout de l'avenue Gambetta. Les commerçants rejoindront la rue de la Marne.

## ⑨ Le pont Palissy

La passerelle piétonne qui passe sous le pont, devant la cité Boutin, est très sale et jonchée de déchets et ordures diverses. Un nettoyage serait très apprécié des randonneurs qui empruntent cette voie.

Les gros plots béton destinés à sécuriser les rues et trottoirs les jours de foire ou de fête gênent une sortie de véhicule (juste en dessous du Crédit Mutuel). Il est demandé une disposition de ces plots différente pour permettre l'accès à la propriété « Bobrie » pour les véhicules type poids-lourds.

Par ailleurs, un projet de décor (type fresques) sur ces plots est à l'étude.

## ⑩ La rénovation des silos

Une association finalise la mise aux normes du bâtiment, avec des espaces de co-working, d'expositions, de musiques, d'activités culturelles, etc... Elle invite les gens à venir voir sur place. Elle sollicite par ailleurs la Mairie pour obtenir une aide pour le remplissage d'eau de la bêche. Une fois remplie, celle-ci sera sécurisée, avec une clôture tout autour et une surveillance régulière.

M le Maire indique ne pas être opposé au principe d'une aide à cette association, et invite ses dirigeants à venir en Mairie pour mieux étudier leurs demandes et leurs besoins.

### **⑪ La rue du Cormier**

Les riverains se plaignent de nuisances olfactives très fréquentes (odeurs de remontée d'égouts en particulier). Ce désagrément provient du réseau d'assainissement, globalement en très mauvais état sur la ville de Saintes. Un schéma directeur a été mis en place pour prioriser ces travaux sur la ville. La particularité de ces interventions est que la loi impose que le montant des travaux sur le réseau ne soit pas supérieur au montant total de la taxe d'assainissement perçue par le moyen des factures d'eau.

Il va falloir également travailler sur les déversoirs d'orages et les différends « tampons » urbains.

Enfin, la présence de la station d'épuration d'une part, et le transport des boues par Véolia en camions non bâchés d'autre part, n'arrange pas la situation.

### **⑫ La rue Denfert Rochereau**

La chaussée y est en très mauvais état. Seuls quelques travaux de rebouchage ont été entrepris, mais c'est l'ensemble de sa voirie et de ses réseaux qui aurait besoin d'être revus. Par contre les trottoirs viennent d'y être nettoyés.

M Neveu précise que la ville de Saintes est géographiquement très étendue, avec un nombre de kilomètres de voirie considérable. Refaire en même temps toutes les rues et routes demanderait donc un entretien et une dépense trop importants.

Toutefois, un programme de travaux pluri annuels est en cours.

### **⑬ Nouveaux saintais**

Des habitants nouvellement arrivés à Saintes disent être ravis d'y vivre et apprécier la ville. Ils sont toutefois surpris du nombre de dépôts sauvages dans les rues. M le Maire explique que ces incivilités sont bien souvent dues au système adopté de la redevance incitative. Une brigade propreté vient d'être créée à la mairie pour essayer d'enrayer ce phénomène.

De la même façon, concernant le nombre de « sans domicile fixe » qui se trouvent sur la ville avec des chiens, et provoquent des sentiments d'insécurité

dans la population, il précise, au plan répressif, avoir pris trois arrêtés à ce sujet :

- Un relatif à l'interdiction des rassemblements de chiens.
- Un relatif à la consommation d'alcool sur la voie publique.
- Un relatif à l'interdiction de la mendicité dans les rues et espaces publics.

La mairie continue par ailleurs d'équiper la ville en caméras de vidéo-protection, qui ont fait déjà leur preuve en permettant l'identification de délinquants lors de faits délictueux. Il rappelle que la Police Municipale est à la disposition des habitants pour conforter leur sécurité.

#### **14) P.A.V.**

La CDA ne va plus procéder au ramassage des papiers et des verres en porte à porte. Des points d'apport volontaires seront mis en place dans la ville. Les endroits précis ne sont pas encore définis. Il est prévu une borne (conteneur insonorisé) pour environ 300 habitants.

**FIN DE LA RÉUNION**